

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



## **PARTIE 3x3**

**SAISON 2025 - 2026**

***Modifications applicables pour la saison reprise ci-dessus.  
EN FIN DE FASCICULE : EVOLUTION DES ARTICLES***

---

### ABRÉVIATIONS

- FRBB Fédération Royale Belge de Basketball, devient BASKETBALL BELGIUM
  - AG Assemblée Générale
  - AWBB Association Wallonie-Bruxelles Basketball
  - BVL Basketbal Vlaanderen
  - CDA Conseil d'Administration
  - CJP Conseil Judiciaire Provincial
  - CJR Conseil Judiciaire Régional
  - CJG Conseil Judiciaire Général
  - CP Comité Provincial
  - CSA Code des Sociétés et associations
  - ROI Règlement d'Ordre Intérieur
  - SG Secrétariat Général
  - TTA Tableau Tarifs et Amendes
-

## **TABLES DES MATIERES**

SECTION ADMINISTRATIVE .....	3
CHAPITRE I : STRUCTURES FÉDÉRALES 3X3.....	3
SECTION COMPÉTITION .....	3
<b>TITRE 1 : LES ACTEURS 3X3 .....</b>	<b>3</b>
CHAPITRE I : LES ARBITRES.....	3
CHAPITRE II : LES JOUEURS .....	4
CHAPITRE III : LES COACHES .....	4
CHAPITRE IV : LES OFFICIELS DE TABLE .....	4
<b>TITRE 2 : LES COMPÉTITIONS 3X3 .....</b>	<b>5</b>
CHAPITRE I : LES TYPES DE COMPÉTITIONS .....	5
CHAPITRE II : COMPÉTITIONS DESTINEES AUX CLUBS AWBB .....	5
CHAPITRE III : COMPÉTITIONS NON-RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT AUX CLUBS AWBB .....	5
CHAPITRE IV : COMPÉTITIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES.....	5
CHAPITRE V : COMPÉTITIONS PAR DES ORGANISATEURS EXTERNES.....	5
SECTION JUDICIAIRE.....	6
CHAPITRE I : LES ORGANES JUDICIAIRES DU 3x3 .....	6
CHAPITRE II : COMPOSITION .....	6
CHAPITRE III : COMPÉTENCES .....	6
CHAPITRE IV : PROCEDURES.....	6
EVOLUTION DES ARTICLES DE LA PARTIE 3x3 (PT).....	8

La partie 3x3 est une partie spécifique du règlement d'ordre intérieur de l'AWBB.

Le présent règlement a pour but de définir les règles et les normes relatives à la pratique du 3x3 Basketball au sein de l'AWBB.

Ces règles s'appliquent à toutes les compétitions organisées sous l'égide de la fédération.

Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans ledit règlement est soumis aux dispositions des autres parties du ROI.

---

## **SECTION ADMINISTRATIVE**

---

### **CHAPITRE I : STRUCTURES FÉDÉRALES 3X3**

---

#### **ARTICLE 1 : COMMISSION 3X3**

Sur désignation du conseil d'administration, la Commission 3x3 a, notamment, dans ses attributions :

- a) la gestion de la structure 3x3 au niveau AWBB
  - b) la promotion du 3x3 au niveau provincial, régional et national
  - c) l'organisation des compétitions 3x3
- 

## **SECTION COMPÉTITION**

---

### **TITRE 1 : LES ACTEURS 3X3**

---

#### **CHAPITRE I : LES ARBITRES**

---

#### **ARTICLE 2 : CATÉGORIES D'ARBITRE OFFICIEL 3X3**

Le cadre des arbitres 3X3 est réparti en 4 catégories.

1. Les candidats-arbitres admis en stage ;
2. Les arbitres de niveau intermédiaire ;
3. Les arbitres de niveau élite ;
4. Les arbitres de niveau international.

Les décisions en relation avec le classement sont des décisions administratives prises par le département arbitrage AWBB.

En cas de déclassement de catégorie, l'arbitre concerné a toutefois le droit d'être entendu par l'instance visée ci-dessus moyennant une demande écrite (par courrier ou par mail) adressée au secrétaire du département arbitrage AWBB dans le délai de sept jours qui suit la date de notification (par courrier ou par mail) de la décision.

---

#### **ARTICLE 3 : ADMISSION EN STAGE COMME CANDIDAT-ARBITRE 3X3**

Pour être admis comme candidat-arbitre 3X3, il faut respecter les conditions suivantes :

1. être affilié et assuré à l'AWBB, en tant que sportif ;
  2. être âgé de 13 ans accomplis, sauf avis favorable du département arbitrage AWBB ;
  3. avoir suivi le cours théorique et pratique agréé par le département arbitrage AWBB.
- 

#### **ARTICLE 4 : NOMINATION DU CANDIDAT-ARBITRE 3X3**

Chaque candidat-arbitre 3X3 est, durant une période de stage d'une saison, soumis à des examens pratiques sur le terrain. Après l'évaluation des résultats de ces examens, il est soit définitivement admis dans le cadre, soit prolongé d'une saison dans sa période de stage soit l'AWBB renonce à ses services.

Le candidat arbitre dont on a renoncé aux services a toutefois le droit d'être entendu par le département arbitrage AWBB moyennant une demande écrite adressée au secrétaire du département arbitrage AWBB dans le délai de sept jours qui suit la date de réception de la lettre de notification.

Un appel de cette décision peut être introduit au Conseil d'Administration moyennant une demande écrite (par courrier ou par mail) adressée au directeur général dans le délai de sept jours qui suit la date de notification (par courrier ou par mail) de la décision.

---

#### **ARTICLE 5 : ARBITRE 3X3 DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE**

Pour être arbitre 3x3 de niveau intermédiaire, il faut :

1. avoir réuni les conditions prévues à l'article 3 de la partie 3x3 ;
2. avoir été noté favorablement lors des évaluations effectuées en tant que candidat arbitre 3x3.

Le titre d'arbitre 3x3 de niveau intermédiaire permet d'officier dans toutes les catégories intermédiaires.

---

#### **ARTICLE 6 : ARBITRE 3X3 DE NIVEAU ELITE**

Pour devenir arbitre 3x3 de niveau élite, il faut :

1. avoir été noté favorablement lors des évaluations effectuées en tant qu'arbitre 3x3 de niveau intermédiaire ;
2. être classé arbitre 3x3 de niveau élite par le département arbitrage AWBB.

Pour rester arbitre 3x3 de niveau élite, il faut :

1. avoir dirigé, durant la saison, un certain nombre de tournois dont le nombre minimum sera fixé, chaque année, par le département arbitrage AWBB ;
2. avoir été noté favorablement lors des évaluations effectuées en tant qu'arbitre 3x3 de niveau élite.

Le titre d'arbitre 3x3 de niveau élite permet d'officier dans toutes les catégories élites.

---

#### **ARTICLE 7 : ARBITRE 3X3 DE NIVEAU INTERNATIONAL**

Pour être arbitre 3x3 de niveau international, il faut être proposé par le CDA de l'AWBB, sur avis du département arbitrage AWBB, à BASKETBALL BELGIUM et satisfaire aux conditions de la FIBA.

---

#### **ARTICLE 8 : INDEMNITES D'ARBITRAGE**

Par prestation, tout arbitre a droit :

- à une indemnité ;
- au remboursement de ses frais de déplacement.

Ces frais doivent, sauf stipulations contraires, être payés par l'organisateur du tournoi.

Les indemnités d'arbitrage applicables dans toutes les compétitions (à l'exception des compétitions FIBA) sont reprises au TTA.

---

#### **ARTICLE 9 : EQUIPEMENT DES ARBITRES**

Les arbitres 3x3 officiels sont tenus d'utiliser la tenue d'arbitrage validée par le département arbitrage AWBB pour toutes les compétitions où ils sont désignés officiellement.

---

#### **ARTICLE 10 : INTERDICTION SPÉCIFIQUE DES ARBITRES 3X3**

Un arbitre officiel 3x3 ne peut officier dans les compétitions 3x3 non-reconnues par l'AWBB, sauf autorisation préalable du département arbitrage AWBB.

---

### **CHAPITRE II : LES JOUEURS**

---

#### **ARTICLE 11 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS**

Tout joueur souhaitant participer aux compétitions 3x3 sous l'égide de l'AWBB doit remplir les conditions suivantes :

- Être affilié à un club de l'AWBB ou affilié en tant que joueur libre sur la plateforme officielle.
- Posséder une licence valide délivrée par l'AWBB pour la saison en cours.
- Respecter le règlement d'ordre intérieur de l'AWBB et le code de jeu FIBA 3x3.

---

#### **ARTICLE 12 : STATUT DES JOUEURS**

Les compétitions 3x3 sont ouvertes aussi bien aux joueurs amateurs qu'aux joueurs professionnels.

Les joueurs participant à des compétitions internationales FIBA 3x3 doivent respecter les règlements en vigueur en matière de statut et d'éligibilité.

La participation des compétitions 3x3 ne génèrent pas d'indemnités de formation (PM12).

---

### **CHAPITRE III : LES COACHES**

---

#### **ARTICLE 13 : MISSION**

Les coaches ont pour tâche, pendant les rencontres, d'encadrer de manière passive l'équipe engagée dans la compétition.

Ils doivent, en donnant l'exemple, veiller à la bonne attitude des joueurs, sur le terrain aussi bien qu'en dehors.

Ils ne peuvent intervenir ou donner des consignes durant la rencontre.

---

#### **ARTICLE 14 : CONDITIONS D'ACCÈS À LA FONCTION**

Les coaches n'ont pas l'obligation de suivre une formation spécifique à l'encadrement des rencontres 3x3 et/ou d'être affilié dans le club pour lequel il coach.

---

### **CHAPITRE IV : LES OFFICIELS DE TABLE**

---

#### **ARTICLE 15 : AFFILIATION DES OFFICIELS**

Les officiels de table ne sont pas tenus d'être affiliés à l'AWBB. Toutefois, en cas de non-affiliation, ils doivent signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils s'engagent à respecter pleinement les statuts et règlements de l'AWBB.

---

#### **ARTICLE 16 : DÉFINITION ET RÔLE DES OFFICIELS**

Les officiels de table jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des compétitions 3x3.

Ils incluent :

- Le chronométreur : gère le chronomètre de jeu
- Le cas échéant, le chronométreur des 12 secondes : gère le chronomètre de tir
- Le cas échéant, le scoreur : est responsable de la tenue de la feuille de match
- Le cas échéant, le responsable de table supervise l'ensemble des opérations techniques et veille au respect des règles.

## **ARTICLE 17 : SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS**

Tout officiel ne respectant pas ses obligations peut être sanctionné par le bureau du tournoi.  
Les sanctions peuvent aller d'un avertissement à une interdiction d'occuper la fonction de manière temporaire ou définitive durant le tournoi.

## **TITRE 2 : LES COMPÉTITIONS 3X3**

### **CHAPITRE I : LES TYPES DE COMPÉTITIONS**

#### **ARTICLE 18 : TYPES DE COMPÉTITIONS 3x3**

Au sein de l'AWBB, il existe plusieurs types de compétitions officielles 3x3 et reconnues par l'AWBB :

- Les compétitions organisées par l'AWBB destinées et réservées aux clubs AWBB ;
- Les compétitions organisées par l'AWBB non-réservées exclusivement aux clubs AWBB ;
- Les compétitions organisées par l'AWBB destinées aux établissements scolaires et universitaires ;
- Les compétitions organisées par des organisateurs externes et reconnus par l'AWBB.

#### **ARTICLE 19 : RÈGLEMENTS DE COMPÉTITIONS**

Chaque compétition 3x3 doit faire l'objet d'un règlement spécifique approuvé par la commission 3x3. Aucune disposition contraire au présent règlement ne peut être intégrée dans celui-ci.  
Le règlement sportif est régi par le Code de jeu FIBA 3x3.

### **CHAPITRE II : COMPÉTITIONS DESTINÉES AUX CLUBS AWBB**

#### **ARTICLE 20 : DEFINITION**

Par compétitions organisées par l'AWBB destinées aux clubs AWBB, on entend les organisations de l'AWBB dont l'inscription des équipes est réservée aux clubs AWBB.  
Les joueurs doivent obligatoirement être affectés dans le club pour lequel ils participent à la compétition.

### **CHAPITRE III : COMPÉTITIONS NON-RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT AUX CLUBS AWBB**

#### **ARTICLE 21 : DEFINITION**

Par compétitions organisées par l'AWBB non-réservées exclusivement aux clubs AWBB, on entend les organisations de l'AWBB dont l'inscription des équipes est libre.  
Les joueurs ne doivent pas obligatoirement être affectés dans un club AWBB.

### **CHAPITRE IV : COMPÉTITIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES**

#### **ARTICLE 22 : DEFINITION**

Par compétitions organisées par l'AWBB destinées aux établissements scolaires et universitaires, on entend les organisations organisées dans les réseaux d'enseignement (primaire, secondaire, haute école et universitaire) à destination des élèves des établissements scolaires.

#### **ARTICLE 23 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les compétitions scolaires et universitaires sont ouvertes aux établissements d'enseignement reconnus (pouvoir organisateur et/ou autorités académiques).  
Chaque équipe doit être composée d'élèves ou d'étudiants inscrits dans l'établissement qu'il représente.  
Un document officiel justifiant l'inscription des joueurs peut être demandé.

#### **ARTICLE 24 : FORMAT DES COMPÉTITIONS**

Les compétitions peuvent se dérouler sous forme de tournois ponctuels ou de championnats annuels.

#### **ARTICLE 25 : RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE**

Les rencontres se déroulent selon les règles officielles de la FIBA 3x3 avec des adaptations possibles pour certaines catégories d'âge.  
La commission 3x3 de l'AWBB peut proposer des formats spécifiques adaptés aux besoins éducatifs.

### **CHAPITRE V : COMPÉTITIONS PAR DES ORGANISATEURS EXTERNES**

#### **ARTICLE 26 : DEFINITION**

Par compétitions organisées par des organisateurs externes et reconnues par l'AWBB, on entend les événements se déroulant en dehors du cadre propre de l'AWBB, mais répondant aux conditions requises pour être homologués

## **ARTICLE 27 : CONDITIONS D'HOMOLOGATION DES TOURNOIS**

Pour qu'un tournoi organisé en dehors du cadre propre de l'AWBB soit reconnu par l'AWBB, il doit :

- Être déclaré et validé par la commission 3x3 au moins 30 jours avant la date prévue.
- Se conformer aux règlements de la FIBA 3x3 et aux directives spécifiques de l'AWBB.
- Faire appel à des arbitres reconnus par l'AWBB.

La reconnaissance du tournoi par un organisateur externe est conditionnée au paiement d'une contribution prévue dans le TTA.

## **ARTICLE 28 : SANCTIONS POUR TOURNOIS NON-RECONNUS**

Les arbitres affiliés à l'AWBB ne peuvent pas participer à des tournois non-reconnus sans autorisation préalable.

Toute organisation contrevenant aux règlements peut être interdite de collaboration avec l'AWBB et de reconnaissance des tournois organisés auprès de la FIBA.

# **SECTION JUDICIAIRE**

## **CHAPITRE I : LES ORGANES JUDICIAIRES DU 3x3**

### **ARTICLE 29 : LES ORGANES JUDICIAIRES**

Les organes judiciaires de l'AWBB régissant le 3x3 sont :

- le bureau du tournoi ;
- le(s) procureur(s) régionaux ;
- le conseil judiciaire régional ;
- le conseil d'appel ;
- la chambre de cassation.

## **CHAPITRE II : COMPOSITION**

### **ARTICLE 30 : LE BUREAU DU TOURNOI**

Le bureau du tournoi est composé du directeur du tournoi, du responsable arbitrage du tournoi et, le cas échéant, du délégué technique de l'AWBB, s'il est désigné.

Par définition :

- Le directeur du tournoi est la personne désignée par l'organisation responsable.
- Le responsable arbitrage du tournoi est l'arbitre désigné par le département arbitrage AWBB en charge de l'encadrement des arbitres de ce tournoi.
- Le délégué technique de l'AWBB est la personne désignée par la commission 3x3 pour s'assurer du respect des normes d'organisation du tournoi.

### **ARTICLE 31 : LES AUTRES ORGANES JUDICIAIRES**

Le statut de(s) procureur(s) régionaux, du conseil judiciaire régional, du conseil d'appel et de la chambre de cassation est régi selon les dispositions de la partie juridique.

## **CHAPITRE III : COMPÉTENCES**

### **ARTICLE 32 : LE BUREAU DU TOURNOI**

Le bureau du tournoi est compétent pour :

- Statuer sur tout comportement déplacé et/ou antisportif constaté durant le tournoi ;
- Statuer sur des réclamations contre les décisions arbitrales concernant des rencontres jouées lors du tournoi ;
- Décider de l'exclusion d'un joueur et/ou d'un coach et/ou d'un officiel et/ou d'une équipe du tournoi.

Les compétences du bureau du tournoi se limitent aux faits survenus dans le cadre et pour la durée du tournoi.

En cas d'incident grave et/ou d'exclusion majeure, un rapport détaillé doit être rédigé par les arbitres et transmis au secrétariat général de l'AWBB. Celui-ci sera examiné par le procureur régional compétent.

### **ARTICLE 33 : LE(S) PROCUREUR(S) RÉGIONAUX**

Complémentairement aux compétences prévues à l'article PJ15 bis, le(s) procureur(s) régional(aux) exerce(nt) également leur compétence sur l'ensemble des compétitions 3x3 officielles et reconnues.

### **ARTICLE 34 : LE CONSEIL JUDICIAIRE REGIONAL**

Outre les compétences prévues à l'article PJ17, le conseil judiciaire régional connaît, en première instance :

- des rapports d'arbitres concernant les exclusions et incidents sur l'ensemble des compétitions 3x3 officielles et reconnues ;
- des réclamations contre les arbitres, marqueurs, chronométrateurs, opérateurs des 12 secondes, dans l'exercice de leur fonction durant les rencontres jouées durant l'ensemble des compétitions 3x3 officielles et reconnues.

## **CHAPITRE IV : PROCEDURES**

### **ARTICLE 35 : PROCÉDURES JUDICIAIRES**

Les procédures judiciaires applicables aux compétitions 3x3 officielles et reconnues sont identiques aux dispositions de la partie juridique du règlement d'ordre intérieur de l'AWBB.

Cela concerne les délais de recours, les sanctions disciplinaires, ou l'ensemble des procédures (audiences, défense, etc.).

---

### **ARTICLE 36 : EXTENSION DE LA SANCTION**

Toute sanction prononcée par un organe judiciaire dans une compétition 5x5 peut être étendue aux compétitions 3x3.

Toute sanction prononcée par un organe judiciaire dans une compétition 3x3 peut être étendue aux compétitions 5x5.

Dans ces cas, les organes judiciaires doivent explicitement mentionner et motiver cette extension dans leurs délibérations.

**EVOLUTION DES ARTICLES DE LA PARTIE 3x3 (PT)**

<b><u>Article</u></b>	<b><u>Modification</u></b>